

Déconfinement à Flers. Les écoles s'apprêtent à accueillir 270 enfants à partir du mardi 12 mai



Dès le mardi 12 mai 2020, cinq écoles flériennes vont rouvrir leurs portes pour accueillir 270 élèves. Illustration Archives Ouest-France

Après moult embûches, le scénario pour la rentrée du mardi 12 mai, dans les écoles du premier degré de Flers, se dessine. Près d'un tiers des élèves fera son retour en classe, avec une nouvelle organisation.

« La tâche n'a pas été facile », concède Yves Goasdoué, maire de Flers. La réouverture des écoles maternelles et élémentaires débutera le mardi 12 mai 2020, dans la ville qui compte 900 élèves dans l'enseignement du premier degré.

Pour cette rentrée, cinq écoles maternelles et primaires rouvriront leurs portes : l'école élémentaire Sévigné Paul-Bert, la maternelle Sévigné, les élémentaires et maternelles Roland, Les-Vallées et Jean-de-la-Fontaine.

Le maire de Flers souligne que « toutes les écoles ouvertes assureront la cantine du midi. Un repas chaud sera servi dans une salle prévue à cet effet, et pas sur les tables de la classe. »

De 20 à 45 % des élèves selon les zones

Dès mardi, 270 enfants retrouveront le chemin de l'école, soit environ 30 % des effectifs. Mais ce taux varie selon les lieux. « D'à peine 20 % d'élèves de retour à Jean-de-La-Fontaine, on arrive à 45 % à Sévigné-Paul-Bert », précise Yves Goasdoué. Avec ces chiffres, le maire assure que, pour le moment, aucune priorisation n'a dû être faite entre les niveaux ou les parcours.

« Il nous reste une marge de manœuvre si plus de parents voulaient, à l'avenir, remettre leurs enfants à l'école. Mais jusqu'à un certain point seulement, sans quoi nous devons mettre en place une alternance des jours d'école ou une priorisation des niveaux », estime le premier édile. Pour l'instant, les élèves seront accueillis quatre jours par semaine, dès 7 h 30, comme à l'accoutumée.

Seuls les horaires du soir changent avec une fermeture à 17 h 30 des locaux, au lieu de 18 h 15 habituellement. « Les parents devront venir chercher plus tôt leurs enfants pour que les lieux puissent être désinfectés quotidiennement », explique Yves Goasdoué.

Des transports assurés presque partout

Pour les parents accompagnant leurs enfants à l'école, il ne sera pas possible d'entrer dans l'établissement. Pour les autres, dépendant des transports scolaires, le président de Flers agglo, annonce que tous les circuits seront assurés à l'exception des Regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) de Banvou – Le Châtellier, Caligny – Montilly-sur-Noireau, La Chapelle-Biche – Saint-Clair-de-Halouze et le Sivos des Monts-d'Andaine.

« Le port du masque n'est ni obligatoire ni recommandé d'ailleurs, même dans les transports scolaires, pour les maternelles et les élémentaires, rappelle Yves Goasdoué. En revanche, il sera obligatoire dans les transports publics des lignes régulières de Flers », annonce le maire, qui ne prévoit pas d'amende, « privilégiant dans un premier temps la pédagogie ».

Magalie LETISSIER.